

**DELIBERATION N° 2023012****Renouvellement convention oxygène médical pour le SDIS de l'Ain**

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire, à la mairie.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

Présents :

Mmes DAMIDAUX – BARRE-LOPES —BOUCHET

MM. DURAND – PACCOUD –MOISSON – MEURENAND – TARPIN

Date de la convocation
------------------------

20 Mars 2023
--------------

Absents excusés :

Mme PASQUET- PERRAUD – LEBLANC PAGE-GIORIA

M. MAITRE-NAULET

Donnent pouvoir : Mme Gisèle PERRAUD à M. Franck MOISSON

Mme Florine GIORIA à M. Lionel PACCOUD

**Secrétaire de séance : MEURENAND Jacques**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention prise avec le SDIS en date du 03 février 2010, ayant pour objet la mise à disposition d'oxygène médical, à titre gratuit, au profit des CPINI qui en font la demande.

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier du SDIS stipulant que cette convention est caduque.

Par délibération 069/2022 du 20/05/2022, le conseil d'administration du SDIS a approuvé les termes d'une nouvelle convention, à laquelle le conseil municipal de Montcet devra également adhérer.

**Le Conseil municipal**, réunit ce jour et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à la convention pour la mise à disposition d'oxygène médical à titre gratuit par le SDIS de l'AIN au CPINI
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Franck TARPIN

*Certifié exécutoire*  
*Reçu en Préfecture le*  
*Publié ou notifié le*  
*Le Maire,*

Modèle de délibération